



LE CUMUL DES AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Pour les mêmes travaux de rénovation énergétique, il est possible de cumuler plusieurs aides financières :

Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE)	Prime Quelle Energie	Eco-Prêt Taux Zéro	Anah — Habiter Mieux Sérénité	Anah — Habiter Mieux Agilité	Chèque Énergie
+	+	+	+	+	+
✓ Prime Quelle Energie <i>La prime reçue est à déduire du montant des dépenses éligibles au CITE.</i>	✓ CITE <i>La prime reçue est à déduire des dépenses éligibles au CITE.</i>	✓ CITE	✓ CITE <i>L'aide de l'Anah est à déduire du montant des dépenses éligibles au CITE.</i>	✓ CITE <i>L'aide de l'Anah est à déduire du montant des dépenses éligibles au CITE.</i>	✓ CITE
✓ Eco-Prêt Taux Zéro	✓ Eco-Prêt Taux Zéro	✓ Prime Quelle Energie	✓ Eco-Prêt Taux Zéro	✓ Prime Quelle Energie	✓ Prime Quelle Energie
✓ Habiter Mieux Sérénité <i>L'aide de l'Anah est à déduire du montant des dépenses éligibles au CITE.</i>	✓ Habiter Mieux Agilité	✓ Habiter Mieux Sérénité	✓ Chèque Énergie	✓ Eco-Prêt Taux Zéro	✓ Eco-Prêt Taux Zéro
✓ Habiter Mieux Agilité <i>L'aide de l'Anah est à déduire du montant des dépenses éligibles au CITE.</i>	✓ Chèque Énergie	✓ Habiter Mieux Agilité	✗ Habiter Mieux Agilité	✓ Chèque Énergie	✓ Habiter Mieux Sérénité
✓ Chèque Énergie	✗ Habiter Mieux Sérénité	✓ Chèque Énergie	✗ Prime Quelle Energie	✗ Habiter Mieux Sérénité	✓ Habiter Mieux Agilité

Pour connaître précisément les aides dont vous pouvez bénéficier pour votre projet, grâce à une analyse personnalisée de votre situation, rendez-vous sur www.QuelleEnergie.fr

